

## Procédure appel à projets 2022

### Politique de la ville

#### 2CCAM

La Politique de la ville est une **politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale et locale envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.**

Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements (Région, Département, communautés de communes) dans l'objectif commun d'**assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.**

Le contrat de ville du bassin clusien porté par la Communauté de communes Cluses Arve et montagnes a été signé le 6 juillet 2015 par l'Etat, la Région, le Département, la ville de Cluses, la ville de Marnaz, la ville de Scionzier, les bailleurs sociaux Halpades et Haute Savoie Habitat, l'Education Nationale, l'Agence Régionale de Santé, Le Procureur de la République, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi et la Mission Locale Jeunes.

Les orientations stratégiques du contrat se déclinent en 3 piliers :

- ✓ Cohésion sociale
- ✓ Développement économique et emploi
- ✓ Cadre de vie et rénovation urbaine.

Ces piliers se déclinent eux-mêmes de la manière suivante :

**Pilier 1 : COHESION SOCIALE**

Orientation stratégique n°1 :	Orientation stratégique n°2 :	Orientation stratégique n°3 :
<p>FAVORISER L'ACCES A LA SANTE</p> <p>&amp;</p> <p>A LA PREVENTION</p> <p><i>Au travers d'un <b>Contrat Local de Santé</b>, permettant de :</i></p>	<p>FAVORISER L'ACCES AU DROIT</p> <p>&amp;</p> <p>LUTTER CONTRE LE NON RECOURS</p>	<p>FAVORISER LE LIEN SOCIAL</p> <p>&amp;</p> <p>L'INSERTION SOCIALE</p>
Objectifs opérationnels :	Objectifs opérationnels :	Objectifs opérationnels :
<p><b>1.1.1. Renforcer et adapter l'offre de soins de proximité</b> dont l'accès aux soins psychologiques ou psychiatriques</p>	<p><b>1.2.1. Offrir un accompagnement de proximité aux victimes et aux personnes en difficultés pour les orienter, réduire le non recours et les soutenir dans leurs recours</b></p>	<p><b>1.3.1. Lutter contre l'isolement et le repli en favorisant la vie du quartier et la pratique d'activités sportives, culturelles, bénévoles ou associatives</b> source de lien social</p>
<p><b>1.1.2. Promouvoir des actions d'éducation à la santé et de prévention</b> et plus particulièrement en matière d'hygiène de vie, de conduites à risques, de dépendances et de souffrance psychologique</p>	<p><b>1.2.2. Accompagner les publics en difficulté pour les orienter et les soutenir dans leurs démarches et réduire la fracture numérique</b></p>	<p><b>1.3.2. Renforcer l'estime de soi, l'autonomie et la montée en compétences des personnes</b> (dont la mobilité) source de remobilisation</p>
<p><b>1.1.3. Promouvoir des actions de santé environnement</b></p>	<p><b>1.2.3. Favoriser la connaissance et l'application des valeurs de la République, du fonctionnement des institutions et des services publics</b></p>	<p><b>1.3.3. Encourager l'émancipation et la participation citoyenne des habitants</b> (faire avec)</p>
		<p><b>1.3.4. Favoriser la connaissance de la langue française</b></p>

**COHESION SOCIALE (suite) :**

**Volet : RÉUSSITE EDUCATIVE**

<b>Orientation stratégique n°4 :</b>	<b>Orientation stratégique n°5 :</b>
<p>METTRE EN PLACE UNE VERITABLE POLITIQUE DE REUSSITE EDUCATIVE DE LA PETITE ENFANCE A L'AGE ADULTE</p> <p><i>Au travers des Programmes de Réussite Educative, permettant de:</i></p>	<p>APPORTER UN ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE AUX ENFANTS &amp; AUX JEUNES EN DIFFICULTE OU SITUATION DE RUPTURE</p>
<b>Objectifs opérationnels :</b>	<b>Objectifs opérationnels :</b>
<p><b>I.4.1. Accompagner les enfants dans leurs processus de sociabilisation de manière coordonnée, décloisonnées et adaptée (entre professionnels et parents)</b></p>	<p><b>I.5.1. Agir sur tous les leviers qui concourent à l'épanouissement, à la sociabilisation et à l'émancipation (expression, valorisation, culture, sport, loisirs, créativité , ...)</b></p>
<p><b>I.4.2. Améliorer le repérage des difficultés</b></p>	<p><b>I.5.2. Favoriser l'expérimentation de pratiques, le montage de projet, les stages, le bénévolat comme source de valorisation et de montée en compétence</b></p>
<p><b>I.4.3. Prévenir &amp; Lutter contre le décrochage scolaire</b></p>	<p><b>I.5.3. Associer, accompagner et valoriser les parents dans leurs rôles</b></p>
<p><b>I.4.4. Favoriser la réussite pour tous, par promotion de la diversité &amp; de l'égalité filles garçons dans l'orientation scolaire et professionnelle &amp; dans les activités péri et extra scolaires</b></p>	<p><b>I.5.4. Faciliter l'orientation et l'accès aux soins des jeunes ayant des difficultés psychologiques ou psychiatriques (type antenne Maison des Ado) ou des conduites à risques</b></p>

**Pilier 2 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI**

Orientation stratégique n°1 :	Orientation stratégique n°2 :	Orientation stratégique n°3 :
REVITALISER LE QUARTIER DES EWÜES	LUTTER CONTRE LA STIGMATISATION DU QUARTIER ET DE SES HABITANTS	RAPPROCHER OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOI

Objectifs opérationnels :	Objectifs opérationnels :	Objectifs opérationnels :
<p>II.1.1. <b>Soutenir les commerces et services publics existants pour freiner la perte d'attractivité du quartier</b></p> <p style="text-align: center;"><b>&amp;</b></p> <p><b>Favoriser l'implantation et la création d'activité</b></p>	<p>II.2.1. <b>Communiquer sur les atouts (parcours de réussite)</b></p> <p style="text-align: center;"><b>&amp;</b></p> <p><b>les aides mobilisables pour lever certaines réticences et discriminations envers la création d'activité sur le quartier ou l'emploi d'habitants des Ewües</b></p>	<p>II.3.1. <b>Repérer et lever les freins à l'emploi et à la formation des publics prioritaires (et particulièrement chez les jeunes et les femmes)</b></p> <p style="text-align: center;"><b>&amp;</b></p> <p><b>Soutenir les actions de remobilisation de ces publics</b></p>
<p>II.1.2. <b>Promouvoir et coordonner toutes initiatives permettant de rendre le quartier attractif à une zone de chalandise large</b></p>	<p>II.2.2. <b>Accompagner de manière adaptée les publics en difficulté pour les orienter et les soutenir dans leurs démarches de création d'activité ou de recherche d'emploi</b></p>	<p>II.3.2. <b>Améliorer l'accueil, l'information et l'accompagnement des publics en matière d'orientation et de formation professionnelle (secteur porteurs, secteurs connotés, stéréotypes...)</b></p>
<p>II.1.3. <b>Organiser le développement des équipements commerciaux de manière cohérente à l'échelle intercommunale</b></p>	<p>II.2.3. <b>Promouvoir la mise en place de clauses d'insertion au bénéfice des publics prioritaires dans les marchés publics des partenaires du contrat de ville</b></p>	<p>II.3.3. <b>Mobiliser l'économie locale, favoriser la rencontre entre employeurs et demandeurs d'emploi, alternants, stagiaires...</b></p>

### Pilier 3 : CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE

Orientation stratégique n°1 :	Orientation stratégique n°2 :	Orientation stratégique n°3 :
<p>FAVORISER LA MIXITE SOCIALE &amp; LES PARCOURS RESIDENTIELS <i>Au travers d'un <b>programme Local de l'Habitat</b> permettant de :</i></p>	<p>RENDRE LES QUARTIERS PRIORITAIRES ATTRACTIFS &amp; MIEUX LES INTEGRER AU RESTE DES COMMUNES ET TERRITOIRE</p>	<p>ASSURER LA TRANQUILITE PUBLIQUE EN DEVELOPPANT LA MEDIATION, LA PROXIMITE ET LA PARTICIPATION CITOYENNE</p> <p><i>Par le biais du soutien aux actions des services dédiés présents sur le quartier des Ewües : antenne de justice, association Mieux Vivre, services municipaux...)</i></p>
Objectifs opérationnels :	Objectifs opérationnels :	Objectifs opérationnels :
<p>III.1.1. <b>Mettre en place une politique de peuplement concertée à l'échelle intercommunale pour infléchir la spécialisation sociale des quartiers</b></p>	<p>III.2.1. <b>Rénover les espaces publics et les équipements</b></p>	<p>III.3.1. <b>Renforcer la gestion urbaine et sociale de proximité</b> (actions de médiations, bureau de proximité d'Halpades...)</p>
<p>III.1.2. <b>Agir sur les copropriétés en difficultés (OPAH)</b></p>	<p>III.2.2. <b>Favoriser les flux de populations depuis et vers les quartiers &amp; améliorer l'accessibilité des quartiers</b></p>	<p>III.3.2. <b>Assurer une présence de proximité pour l'accueil, l'information et l'accompagnement des publics</b></p>
<p>III.1.3. <b>Adapter les parcs locatifs sociaux publics et privés aux demandes</b> (dont aux demandes spécifiques d'accessibilité, de qualité, de public jeunes...) par des <b>réhabilitations, des aménagements des espaces extérieurs ; de la dé-densification, de la production</b> (objectif Loi 25%)</p>	<p>III.2.3. <b>Renforcer la mixité fonctionnelle des quartiers prioritaires au regard du restant des communes et du territoire</b> en favorisant <b>l'implantation d'offres qualitatives sur les quartiers</b> (activités d'un centre ressource...)</p>	<p>III.3.3. <b>Promouvoir la tranquillité publique, l'éducation au développement durable et au tri, l'éducation aux bonnes pratiques du vivre ensemble</b> (voisinage)</p>
		<p>III.3.4. <b>Favoriser la participation et l'implication de tous les habitants dans la vie du quartier et de la commune</b></p>

Afin de mobiliser les acteurs de terrain et d'impulser une ***nouvelle dynamique*** autour du contrat de ville et auprès des habitants du quartier des Ewües,, ***une attention particulière et une priorité*** seront données aux projets nouveaux et innovants déclinés autour des axes cités ci-après.

- ✓ ***Favoriser le développement économique et l'emploi***
- ✓ ***Proposer des actions innovantes et fédératrices***
- ✓ ***Améliorer la prévention de la délinquance et la sécurité du quartier***
- ✓ ***Travailler autour de la mémoire du quartier***

#### **Programmation 2022 :**

Cet appel à projets s'adresse aux acteurs locaux : ***collectivités territoriales, associations, opérateurs publics*** qui souhaitent mener des actions en 2022 répondant aux orientations stratégiques et objectifs du contrat de ville du bassin clusien.

Pour répondre à cet appel à projets, vous devez retourner la fiche de synthèse dûment complétée à [vchabrier@2ccam.fr](mailto:vchabrier@2ccam.fr), **pour le 10 décembre 2021, délai de rigueur**. Cette fiche vous informe des éléments de bilan qui seront à fournir en fin d'action si votre action obtient un financement 2022.

**Calendrier 2022 :**

1/Octobre 2021 : lancement de l'appel à projets

2/ **10 décembre 2021 : date limite de retour des dossiers (2CCAM)**

3/ **Décembre 2021** : examen des dossiers en **comité technique**

4/ Janvier 2022 : validation en **comité de pilotage** des demandes. La décision finale relève du partenaire financier concerné

4/: Février 2022 : diffusion des réponses aux porteurs de projets.

**Documents à télécharger :**

Site [www.2ccam.fr](http://www.2ccam.fr)

✓ Lettre de cadrage appel à projets 2022

✓ Fiche de synthèse 2CCAM

Pour plus d'informations vous pouvez vous adresser à **Véronique BREGAND-CHABRIER**, référente contrat de ville à la 2CCAM au 04 57 54 22 00 ou par mail à [vchabrier@2ccam.fr](mailto:vchabrier@2ccam.fr)

**Les dossiers sont à retourner en format dématérialisé à [vchabrier@2ccam.fr](mailto:vchabrier@2ccam.fr) ou en format papier à l'adresse suivante :**

**Communauté de communes Cluses Arve et montagnes**

**3, rue du Pré Bénévix 74300 Cluses**